

Mouvement 2025/ Bonifications Zones rurales ou REP/REP+



Les zones rurales isolées

Andon, Ascros, Auron, Belvédère, Beuil, Breil sur Roya, Briançonnet, Caille, Caussols, Cipières, Clans, Daluis, Entraunes, Escragnolles, Fontan, Gréolières, Guillaume, Isola, La Bollène Vésubie, La Brigue, La Penne, Lantosque, La Tour sur Tinée, Malaussène, Moulinet, Péone, Pierrefeu, Puget-Théniers, Roquebillière, Roquesteron, Saorge, Séranon, St Auban, St Martin Vésubie, St Sauveur sur Tinée, Tende, Toudon, Touët sur Var, Sospel, St Étienne de Tinée, Utelle, Valdebloure, Valderoure, Villars/Var



Les REP / REP+

CANNES

- Bocca Frayère Mx et Mat ; R. Gosciny Mx et Mat
- Eugène Vial Mx et Mat ; Alice Mx I, II et Alice mat

NICE

- Ariane Nord : Ariane Prévert Mx - Piaget Mx - Mûriers Mat -Lauriers roses Mat.
- Ariane Sud : Ariane Pagnol Mx - Cassin Mx - Manoir Mat - Mésanges Mat - Val d'Ariane Mat
- Drap : La Condamine Mx et Mat
- Nice : Bon voyage Mx I et II et Mat - Aquarelle Mat - Pasteur Mx et Mat
- Nice St Charles Mx et Mat - Aimé Césaire
- Nice Macé Mx I et II, Macé mat
- Nice Bois de Boulogne Mx et Mat, Digue des Français Mx I et II et Mat, les Orchidées mat- Les Moulins Mx et Mat - Flore Mx I et Mx II, Mat

VALLAURIS

Toutes les écoles (MISTRAL, DAUDET, LANGEVIN 1, LANGEVIN 2, DOLTO MAT, LANGEVIN MAT, TILLEULS MAT, PAGNOL MAT)

SAUF Gachon élémentaire et maternelle

CARROS

Toutes les écoles (SPINELLI, VIAN, MOULIN, PAGNOL MAT, GIONO MAT, DAUDET MAT, LOU SOULEOU MAT)

SAUF Guillonnet élem, Rosesmarines Maternelle, Primaire Fiori, Primaire Simone Veil

<p>Affectation en zone rurale isolée (à TD dans le département au 31/08/2025 – il faut exercer en zone rurale actuellement) à partir de 1 an à partir de 3 ans à partir de 5 ans</p>	<p>5 points 20 points 50 points</p>
<p>Affectation en REP et REP + (à TD dans le département au 31/08/2025 – il faut exercer en REP/REP+ actuellement) à partir de 3 ans à partir de 5 ans</p>	<p>20 points 50 points</p>

Pour bénéficier des bonifications REP/REP+ (uniquement si nomination à Titre Définitif), Rural (uniquement si nomination à TD) il faut exercer au moins 50% de son temps de travail en REP/REP+ ou en rural

Ces bonifications sont aussi valables pour les Titulaires de Secteur, les Remplaçants, les Rased ou autres enseignants spécialisés